



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Montpellier
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS

ÉPREUVE E4

GESTION DES OBLIGATIONS COMPTABLES, FISCALES ET SOCIALES

SESSION 2016

Durée : 4 heures
Coefficient : 4

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, (Circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42), à l'exclusion de tout autre élément matériel.

Documents autorisés :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 23 pages, numérotées de 1/23 à 23/23.

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS
Épreuve E4 : Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales
SESSION 2016

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 4

Documents autorisés

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé

Une **calculatrice de poche** à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire. (Circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42).

Document remis au candidat

Le sujet comporte 23 pages numérotées de 1 à 23.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants

Page de garde	p. 1
Présentation du sujet	p. 2
Organisation comptable de la SA ALLEGRO	p. 3 à 4
DOSSIER 1 : Enregistrement d'opérations courantes	(20 points) p. 5
DOSSIER 2 : Déclaration de TVA CA3	(18 points) p. 6
DOSSIER 3 : Travaux de fin d'exercice et contrôle du bilan fonctionnel	(27 points) p. 7
DOSSIER 4 : Analyse d'un bulletin de salaire	(15 points) p. 8

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1

Annexe 1 : Factures d'achat	p. 9
Annexe 2 : Factures de vente	p. 10 et 11
Annexe 3 : Extrait du relevé bancaire de décembre 2015 (Banque Populaire)	p. 11

DOSSIER 2

Annexe 4 : Données relatives à la déclaration de TVA CA3 au 31/12/2015	p. 12
Annexe 5 : Déclaration de TVA CA3 au 31/12/2015	p. 13
Annexe 6 : Opérations commerciales et TVA	p. 14

DOSSIER 3

Annexe 7 : Immobilisation acquise en décembre 2015	p. 14
Annexe 8 : Facture de décembre 2015	p. 15
Annexe 9 : État des stocks de saxophones au 31/12/2015	p. 15
Annexe 10 : Bilan comptable au 31 décembre 2015	p. 16 et 17
Annexe 11 : Informations relatives au contrôle du bilan fonctionnel 2015	p. 18

DOSSIER 4

Annexe 12 : Données nécessaires à l'établissement des bulletins de salaire	p. 18
Annexe 13 : Bulletin de salaire de M. Michelet	p. 19

ANNEXES À RENDRE AVEC LA COPIE fournies en un exemplaire :

- Annexe A : Bordereau d'enregistrement comptable – Dossier 1	p. 20
- Annexe B : Bordereau d'enregistrement comptable – Dossier 2	p. 21
- Annexe C : Bordereau d'enregistrement comptable – Dossier 3	p. 22
- Annexe D : Justification des postes du bilan fonctionnel 2015 – Dossier 3	p. 23

Avertissement

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** sur votre copie.

SUJET

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.

Toute information calculée devra être justifiée.

Les écritures comptables devront comporter une date, le code du journal utilisé, le numéro du compte, la référence de l'enregistrement et un libellé.

Vous avez été embauché(e) le 1^{er} octobre 2015, en qualité d'assistant(e) comptable, dans la société ALLEGRO SA, établie à Bayeux (Calvados), qui emploie 400 salariés.

La SA ALLEGRO exerce principalement l'activité de fabrication d'instruments de musique spécialiste des instruments à vent : flûtes, trompettes, saxophones, clarinettes.

Elle vend les instruments fabriqués dans l'usine normande, ainsi que des partitions et des ouvrages pédagogiques qu'elle achète auprès des éditeurs musicaux.

Elle effectue par ailleurs des réparations d'instruments de musique.

L'entreprise, créée depuis plus de cent ans, jouit d'une forte notoriété sur le marché national, européen et mondial.

Sa clientèle est composée de musiciens, d'écoles de musique, de conservatoires et de revendeurs d'instruments de musique. 80 % du chiffre d'affaires est réalisé à l'international.

La direction comptable et financière est assurée par M. William.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

La société réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 28 000 000 €. Elle est soumise au régime d'imposition réel normal pour la TVA et n'a exercé aucune option.

Deux taux de TVA sont applicables :

- taux normal (20 %) : fabrication, vente et réparation d'instruments de musique,
- taux réduit (5.5 %) : vente de partitions et d'ouvrages pédagogiques.

Les travaux sont réalisés avec un progiciel de gestion intégré (comptabilité, facturation et paie) fonctionnant en réseau.

M. William vous sollicite sur les quatre dossiers suivants :

DOSSIER 1 : ENREGISTREMENT D'OPÉRATIONS COURANTES

DOSSIER 2 : DÉCLARATION DE TVA CA3

DOSSIER 3 : TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE ET CONTRÔLE DU BILAN FONCTIONNEL

DOSSIER 4 : ANALYSE D'UN BULLETIN DE PAYE

Les quatre dossiers à traiter sont indépendants.

Extrait des procédures comptables de la SA ALLEGRO

1. Procédure de comptabilisation

- Les opérations comptables sont ventilées dans les journaux auxiliaires Achats (code AC), Ventes (code VT), Banque (code BQ), Opérations diverses (code OD) et Inventaire (code INV).
- Le journal des achats est utilisé pour l'enregistrement des achats de biens et de services et les acquisitions d'immobilisations.
- Les frais accessoires sur achats sont comptabilisés dans les comptes de charges par nature.
- Les emballages perdus sur factures de vente constituent des frais accessoires.

2. Extrait du plan des comptes de la société

• Comptes généraux

- ▶ 101300 Capital souscrit appelé versé
-
- ▶ 145000 Amortissements dérogatoires
-
- ▶ 215400 Matériel industriel
- ▶ 281540 Amortissement du Matériel industriel
-
- ▶ 311100 Stock ébène
- ▶ 311200 Stock laiton
- ▶ 317200 Stock tampon clarinettes
- ▶ 317300 Stock tampon saxophones
-
- ▶ 355100 Stock de flûtes traversières
- ▶ 355200 Stock de trompettes
- ▶ 355300 Stock de saxophones
- ▶ 355400 Stock de clarinettes
- ▶ 395510 Dépréciation du stock de flûtes traversières
- ▶ 395520 Dépréciation du stock de trompettes
- ▶ 395530 Dépréciation du stock de saxophones
- ▶ 395540 Dépréciation du stock de clarinettes
-
- ▶ 401000 Fournisseurs
- ▶ 403000 Fournisseurs – Effets à payer
- ▶ 404000 Fournisseurs d'immobilisations
- ▶ 409100 Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes
- ▶ 411000 Clients
- ▶ 411100 Clients Particuliers
- ▶ 413000 Clients – Effets à recevoir
- ▶ 419100 Clients – Avances et acomptes reçus sur commande
- ▶ 445202 TVA due intracommunautaire – Taux normal
- ▶ 445205 TVA due intracommunautaire – Taux réduit
- ▶ 445620 TVA déductible sur immobilisations
- ▶ 445662 TVA déductible sur autres biens et services – Taux normal
- ▶ 445665 TVA déductible sur autres biens et services – Taux réduit
- ▶ 445712 TVA collectée – Taux normal
- ▶ 445715 TVA collectée – Taux réduit
-
- ▶ 445830 Remboursement de taxes sur le CA demandé
- ▶ 445860 TVA à déduire sur encaissements
- ▶ 445870 TVA à collecter sur encaissements
-
- ▶ 486000 Charges constatées d'avance
- ▶ 487000 Produits constatés d'avance
-
- ▶ 512000 Banque Populaire
-

- ▶ 601110 Achats stockés d'ébène
- ▶ 601120 Achats stockés de laiton
- ▶ 602720 Achats stockés de tampons clarinettes
- ▶ 602730 Achats stockés de tampons saxophones
- ▶ 602120 Achats stockés de fournitures, petites fournitures et petits matériels
- ...
- ▶ 603110 Variation de stock d'ébène
- ▶ 603120 Variation de stock de laiton
- ▶ 603720 Variation de stock de tampons clarinettes
- ▶ 603730 Variation de stock de tampons saxophones
- ...
- ▶ 606100 Achats non stockés - fournitures non stockables (eau, énergie,...)
- ▶ 607100 Achats de partitions et d'ouvrages
- ▶ 609210 R.R.R obtenus sur achats de matières consommables
- ▶ 609220 R.R.R obtenus sur achats de fournitures
- ▶ 613000 Locations
- ▶ 615000 Entretien et réparations
- ▶ 624100 Transports sur achats
- ▶ 624200 Transports sur ventes
- ▶ 658000 Charges diverses de gestion courante
- ▶ 661100 Intérêts des emprunts et dettes
- ▶ 665000 Escomptes accordés
- ▶ 666000 Pertes de change
- ...
- ▶ 681100 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
- ▶ 681730 Dotations aux dépréciations des actifs circulants – Stock
- ▶ 687250 Dotations aux amortissements dérogatoires
-
- ▶ 701100 Ventes de flûtes traversières
- ▶ 701200 Ventes de trompettes
- ▶ 701300 Ventes de saxophones
- ▶ 701400 Ventes de clarinettes
- ▶ 706000 Réparations
- ▶ 707100 Ventes de partitions et d'ouvrages
- ▶ 708500 Port et frais accessoires facturés
- ...
- ▶ 713551 Production stockée de flûtes traversières
- ▶ 713552 Production stockée de trompettes
- ▶ 713553 Production stockée de saxophones
- ▶ 713554 Production stockée de clarinettes
- ...
- ▶ 758000 Produits divers de gestion courante
- ▶ 765000 Escomptes obtenus
- ▶ 766000 Gains de change
- ...
- ▶ 781730 Reprises sur dépréciation des actifs circulants - Stocks

- **Comptes de tiers**

La comptabilité auxiliaire des clients : les comptes sont rattachés au compte collectif « 411000 Clients » et « 411100 Clients particuliers » et ont pour code les 3 premières lettres du nom ou de la raison sociale du client (exemple : la SARL MODIAN est identifiée par 411MOD). Le compte 413000 n'est pas rattaché aux comptes auxiliaires.

La comptabilité auxiliaire des fournisseurs : les comptes sont rattachés au compte collectif « 401000 Fournisseurs » ou « 404000 Fournisseurs d'immobilisations » et sont codifiés à l'aide des 3 premières lettres du nom ou de la raison sociale du fournisseur (exemple : le fournisseur de biens et services BEFORT est identifié par 401BEF). Le compte 403000 n'est pas rattaché aux comptes auxiliaires.

DOSSIER 1 : ENREGISTREMENT D'OPÉRATIONS COURANTES

Dès votre arrivée, M. William, occupé par la gestion de dossiers urgents, vous confie la comptabilisation d'opérations courantes.

A- Enregistrement des documents relatifs aux fournisseurs

Il vous est demandé de traiter deux achats :

- un achat de tampons à coller sous les clés des clarinettes et saxophones,
- un achat de laiton, utilisé pour fabriquer les clés des clarinettes et éléments pour les flûtes.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 1 et 3**,

1. Enregistrer les factures et l'acceptation de la LCR 22B43 sur le bordereau fourni en *Annexe A à rendre avec la copie.*
2. Enregistrer le règlement au fournisseur Omerin Vital sur le bordereau fourni en *Annexe A à rendre avec la copie.*

B- Enregistrement des documents relatifs aux clients

Il vous est demandé de traiter deux ventes :

- une vente de trompettes à un distributeur russe,
- une réparation à un client particulier français.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 2 et 3**,

1. Enregistrer les factures sur le bordereau fourni en *Annexe A à rendre avec la copie.*
2. Enregistrer le règlement du client Rachmaninov sur le bordereau fourni en *Annexe A à rendre avec la copie.*

Monsieur William vous demande d'effectuer les travaux relatifs à la TVA de décembre 2015.

A- Déclaration CA3 de décembre 2015 et enregistrement de la déclaration

Vous devez contrôler l'état préparatoire de la déclaration CA3 puis procéder à son enregistrement.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 4, 5 et 6**,

1. Justifier par le calcul les montants suivants de la CA3 :
 - Ligne 01 : Ventes, prestations de services
 - Ligne 08 : Taux 20 %, base hors taxes
 - Ligne 09 : Taux 5,50 %, taxe due
 - Ligne 20 : Autres biens et services

2. Enregistrer la déclaration de TVA de décembre 2015 sur le bordereau *de l'annexe B à rendre avec la copie*.

B- Crédit de TVA

La SA ALLEGRO est en crédit de TVA permanent depuis quelques années. M William se chargeait jusqu'à présent des demandes de remboursement auprès de l'administration fiscale. Il souhaite déléguer cette tâche à un membre de son équipe. Il vous demande de faire le point sur ce sujet.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 4 et 6**,

Rédiger une note d'information à l'intention des personnels du service comptable et financier expliquant les raisons du crédit de TVA permanent et les modalités de remboursement prévu dans le Code Général des Impôts.

Afin de préserver l'anonymat de votre copie, vous vous identifierez en tant que « assistant(e) comptable ».

DOSSIER 3 : TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE ET CONTRÔLE DU BILAN FONCTIONNEL

Dans le cadre des travaux de fin d'exercice, vous devez finaliser certaines écritures d'inventaire. Une fois le bilan comptable établi, M. William vous demande de l'aider à contrôler le bilan fonctionnel d'ALLEGRO SA.

A-Travaux de fin d'exercice

M. William vous sollicite pour :

- traiter l'amortissement d'une machine à polir acquise en décembre 2015,
- finaliser les écritures d'inventaire au 31 décembre 2015.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 7, 8 et 9**,

1. Présenter les deux premières lignes du tableau d'amortissement de la machine à polir. Justifier vos calculs.
2. Enregistrer toutes les écritures nécessaires au 31 décembre 2015 sur le bordereau fourni en **Annexe C à rendre avec la copie** concernant :
 - la machine à polir ;
 - la facturation du 26 décembre 2015 ;
 - l'état des stocks de saxophones.

B- Contrôle du bilan fonctionnel

À l'issue de vos travaux d'inventaire, M William a édité le bilan comptable et le bilan fonctionnel au 31/12/2015 d'ALLEGRO SA sur le PGI afin de compléter un dossier de demande de prêt à la Banque Populaire en vue d'un nouvel investissement.

Il a commencé à vérifier le paramétrage du bilan fonctionnel sur le PGI en contrôlant plusieurs postes et vous demande d'achever son travail et de lui fournir les éléments financiers qui en découlent.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 10 et 11**,

1. Compléter le contrôle du paramétrage en justifiant les postes du bilan fonctionnel sur le tableau fourni en **Annexe D à rendre avec la copie**.
2. Calculer les valeurs structurelles du bilan fonctionnel : Fonds de Roulement Net Global (FRNG), Besoin en Fonds de Roulement (BFR) et Trésorerie Nette.

DOSSIER 4 : ANALYSE D'UN BULLETIN DE SALAIRE

Monsieur Michelet, ouvrier à l'atelier polissage, s'étonne de la « retenue absence congés payés » du mois de décembre 2015 figurant sur son bulletin de salaire ainsi que du montant de son salaire imposable.

M. William souhaite apporter des précisions à M. Michelet et vous confie le soin de justifier ces montants.

A- Congés payés

Vous devez expliquer à M. Michelet les éléments relatifs aux congés payés figurant sur le bulletin de salaire du mois de décembre 2015 généré par le PGI.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 12 et 13**,

1. Justifier le montant de la retenue « absence congés payés ».
2. Préciser la règle appliquée par l'employeur pour l'indemnité de congés payés.
3. Expliquer à M Michelet pourquoi cette règle a été retenue en argumentant votre réponse par les calculs nécessaires.

B- Deuxième partie : Salaire imposable et CSG

M. William vous interroge pour répondre à la question posée par M. Michelet sur le montant du salaire imposable au 31/12/2015.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 12 et 13**,

1. Justifier la base de calcul de la CSG.
2. Justifier le montant du salaire imposable de M. Michelet en décembre.
3. Indiquer l'utilité du cumul imposable figurant sur le bulletin de décembre pour M Michelet.

ANNEXE 1 : Factures d'achat

MUSICA ESPERTA

Via Michel Angelo 67
38121 Trento - Garodolo (TN) - ITALY
VAT Nr : IT 01383440227
REA : TN13346
Tel : +39 0461 968000
email : info@musica-esperta.it

SA ALLEGRO
2, quai de la République
14 400 BAYEUX
FRANCIA
VAT Nr : FR 16 572 035 570

FACTURE N° 13A280R

Date : 16/11/2015

Code article	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT (€)	Montant net (€)
TBTAC2039	Tampon clarinette blanc diamètre 11,54	1 000	2,45	2 450,00
TBTAC2038	Tampon clarinette blanc diamètre 10,54	1 500	2,40	3 600,00
TBTAS0208	Tampon saxophone brun traitement spécial diamètre 40	350	1,91	668,50
TBTAS0221	Tampon saxophone brun percé diamètre 15	150	2,41	361,50
Livraison le 13/11/2015 Règlement à 30 jours				Montant total (€) 7 080,00

LAITON-CUIVRE-ALUMINUM- BRONZE ET ALLIAGES SPECIAUX

OMERIN VITAL

SA au capital de 200 000 €
18, route de Paris
78 490 MONTFORT L'AMAURY
Tel : 01 36 77 85 21
email : metaux@omerinvital.fr
N° SIRET : 662 051 325 00030
N° TVA : FR 78662051325
Bon de livraison : 147879/98

SA ALLEGRO
2, quai de la République
14 400 BAYEUX
France

LCR acceptée
N° : 22B43
Le : 23/11/2015

Facture n° 23080

Mode de règlement : Traite à 30 jours fin de mois ci-jointe à nous renvoyer pour acceptation (soit le 31/12/2015)

Date : 20 Novembre 2015

Désignation	Unité	Quantité	PU HT (€)	PU HT (€) après remise	Montant (€)
BL 147879/98 du 19/11/2015 Laiton CUZN39B2 Frais transport	KG	2 213,00	7,86	7,70	17 040,10 177,70
Total HT					17 217,80 €
T.V.A (20 %)					3 443,56 €
Net à payer					20 661,36 €

ANNEXE 2 : Factures de vente

SA ALLEGRO 2, quai de la République 14 400 BAYEUX www.allegro.fr N° SIRET : 572 035 570 00011 N° TVA : FR 16 572 035 570		Bayeux, le 10/11/2015 RACHMANINOV MUSIC CENTER Mokhovaya Street 15/1 , Tverskoi 125 009 MOSCOW RUSSIA							
FACTURE N° 44 108 en DOLLARS AMERICAINS (INVOICE N° 44 108 IN USD)									
Référence	Désignation	Qté	Prix unitaire HT	Remise	Montant net				
(Item)	(Description)	(Qty)	(Net unit price)	(Discount)	(Net Amount)				
110 567	Trompet FTR	50	3 756,78	10 %	169 055,10				
120 657	Trompet GF	50	345,21	10 %	15 534,45				
654 321	Emballage perdu (Packing)	1	123,00	10 %	110,70				
Commande n°44 108 du 23/10/2015 (Purchase Order of 23/10/2015)				<table border="1"> <tr> <td>Montant total (Total amount)</td> <td>184 700,25</td> </tr> <tr> <td>Net à payer (Amount due)</td> <td>184 700,25</td> </tr> </table>		Montant total (Total amount)	184 700,25	Net à payer (Amount due)	184 700,25
Montant total (Total amount)	184 700,25								
Net à payer (Amount due)	184 700,25								
Livraison le 10/11/2015 (Delivery on 10/11/2015)									
Date échéance	Règlement	Montant (USD)							
(Payment terms)	(Terms of payment)	Amount							
09/12/2015	virement	184 700,25							

Taux de change Euro/Dollar le 10/11/2015 :

1 € = 1,12 USD

ANNEXE 2 (suite) : Factures de vente

SA ALLEGRO

2, quai de la République

14 400 BAYEUX

www.allegro.fr

N° SIRET : 572 035 570 00011

N° TVA : FR 16 572 035 570

Bayeux, le 18/11/2015

M. RUFFIER Jean-Jacques

45, rue de la Barre

49 000 ANGERS

France

FACTURE N° 44 247

Référence	Désignation	Qté	Prix unitaire HT (€)	Remise		Montant net €
Commande n° 44 247 du 21/10/2015 540 665	Réparation SAX TENOR II TU Changement anneau de cordon Revernissage corps Retamponnage complet	1	687,43			687,43
Commande n°44 247 du 21/10/2015 Prestation et Livraison effectuées le 18/11/2015				Total H.T.		687,43 €
				Total T.V.A (20 %)		137,49 €
				Total TTC		824,92 €
				Net à payer		824,92 €
Date échéance	Règlement	Montant	Base HT	TVA 20 %	TVA 5,50 %	Total TVA
18/12/2015	Chèque	824,92	687,43	137,49	0,00	137,49 €

ANNEXE 3 : Extrait du relevé bancaire de décembre 2015 (Banque Populaire)

		BANQUE POPULAIRE		
Relevé bancaire n°12 au 31/12/2015				
Votre compte courant n° 414819409 SA ALLEGRO - 2, quai de la République – 14 400 BAYEUX				
Date opération	LIBELLÉ/RÉFÉRENCE	Date Valeur	DÉBIT EUROS	CRÉDIT EUROS
	Solde créditeur au 30/11/2015			865 894,25
02/12	Prélèvement Gaz de France	01/12	1 854,50	
[...]	[...]	[...]	[...]	[...]
09/12	Virement international (réf : INTB92345) - Rachmaninov Center	09/12		167 909,32
[...]	[...]	[...]	[...]	[...]
31/12	Echéance LCR 22B43 – Omerin Vital	31/12	20 661,36	
	Total des mouvements		2 190 630,81	2 240 221,65
	Solde créditeur au 31/12/2015			915 485,09

ANNEXE 4 : Données relatives à la déclaration de TVA CA3 au 31/12/2015

➤ Tableau préparatoire à l'établissement de la déclaration de TVA

	Achats et Ventes HT Décembre 2015	Encaissements et décaissements TTC Décembre 2015
Ventes et prestations de services		
Ventes France (1)		
Instruments de musique	169 495,00	182 880,00
Livres & partitions	272,00	286,96
Prestations de services	28 400,00	33 120,00
Acomptes sur prestations de services		0,00
Ventes Union Européenne (2)		
Instruments de musique	712 400,00	655 720,00
Ventes Hors Union Européenne :		
Instruments de musique	2 058 760,00	1 928 430,00
Achats de biens et services		
Achats France		
Biens 20 %	207 350,00	234 000,00
Biens 5,50 %	190,00	200,45
<i>Fournisseurs sans option pour les débits</i>		
Prestations de services 20 %	18 400,00	25 680,00
Acompte sur prestations de services 20 %	0,00	0,00
<i>Fournisseurs avec option pour les débits</i>		
Prestations de services 20 %	5 780,00	7 440,00
Acompte sur prestations de services 20 %	0,00	0,00
Achats Union Européenne (2)		
Biens 20 %	42 500,00	38 900,00
Achats d'immobilisations		
Immobilisations 20 %	70 415,00	102 000,00

(1) y compris les ventes UE aux particuliers et/ou aux entreprises sans numéro d'identification intracommunautaire.

(2) les numéros d'identification intracommunautaire des clients et des fournisseurs ont été fournis.

➤ Articles du Francis Lefebvre fiscal 2015

§56480 : La récupération, par les redevables, de la TVA ayant grevé les biens ou services ouvrant droit à déduction s'opère par voie d'imputation sur la taxe due au titre des opérations imposables. Cependant, les crédits de taxe déductibles peuvent, sous certaines conditions, faire l'objet d'un remboursement direct [...]

§56620 : [...] Ce remboursement est en principe annuel. Il peut cependant, sous certaines conditions être mensuel ou trimestriel. [...]

§56630 Remboursement annuel : [...]

Les entreprises peuvent obtenir le remboursement intégral du crédit de taxe, dont elles disposent en fin d'année, à la seule condition que ce crédit soit au moins égal à 150 €.

§56640 Remboursement mensuel ou trimestriel :

Les crédits remboursables des redevables qui déposent des déclarations de chiffres d'affaires selon une périodicité mensuelle peuvent être remboursés au terme de l'un quelconque des onze premiers mois de l'année civile à condition que la demande de remboursement porte sur un montant minimum de 760 €. [...]

ANNEXE 5 : Déclaration de TVA CA3 au 31/12/2015

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES							
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES				
01	Ventes, prestations de services		197 367	04	Exportations hors CEE	0032	2 058 760
02	Autres opérations imposables			05	Autres opérations non imposables	0033	
03	Acquisitions intracommunautaires ... (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :	0031	42 500	06	Livraisons intracommunautaires	0034	712 400
3A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France	0030		6A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France	0029	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisées auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des impôts)	0040		07	Achats en franchise.....	0037	
3C	Régularisations...(important : cf notice)	0036		7A	Ventes de biens ou de prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des impôts)	0041	
				7B	Régularisations...(important : cf notice)	0039	

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA A PAYER						
TVA BRUTE				Base hors taxes	Taxe due	
08	Opérations réalisées en France métropolitaine Taux 20 %.....			0206	239 595	47 919
09	Taux 5,5 %.....			0105	272	15
9B					
10	Opérations réalisées dans les DOM Taux normal 8,5 %.....			0201		
11	Taux réduit 2,1 %.....			0100		
12					
13	Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM) Anciens taux.....			0900		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 331)			0950		
15	TVA antérieurement déduite à reverser.....			0600		
				16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)	
				17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	
				18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	
	Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A			0035	8 500	
				0038		
TVA DÉDUCTIBLE						
19	Biens constituant des immobilisations			0703		14 083
20	Autres biens et services			0702		55 416
21	Autre TVA à déduire			0059		
22	Report du crédit de TVA apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration.			8001		
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 %		%	24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)	
						69 499
CRÉDIT			TVA A PAYER			
25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16)	0705	21 565	28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 24)	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	21 565	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) <small>(cette somme est à reporter ligne 21 de la prochaine déclaration)</small>	8003	0	30	Sommes à imputer y compris acomptes congés	
				31	Sommes à ajouter y compris acomptes congés	
				32	Total à payer (lignes 28+29+30+31) <small>(n'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)</small>	
	Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas de paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.					

Justifier les montants inscrits en ligne 01, en ligne 08, en ligne 09 et en ligne 20.

ANNEXE 6 : Opérations commerciales et TVA

• Extrait de la balance au 31/12/2015 concernant les comptes de TVA

N° compte	Intitulé	Solde Période	
		Débit	Crédit
...
445202	TVA due intracommunautaire – Taux normal		8 500,00
445620	TVA déductible sur immobilisations	14 083,00	
445662	TVA déductible sur autres biens et services – Taux normal	55 406,00	
445665	TVA déductible sur autres biens et services – Taux réduit	10,45	
445712	TVA collectée – Taux normal		39 419,00
445715	TVA collectée – Taux réduit		14,96
...
445860	TVA à déduire sur encaissements	2 680,25	
445870	TVA à collecter sur encaissements		4 865,30
...

• Informations sur la nature des opérations commerciales de la société ALLEGRO

Depuis 2004, grâce à la notoriété grandissante de l'entreprise, reconnue pour son savoir-faire d'excellence, la majeure partie des ventes d'instruments de musique (80 % du chiffre d'affaires HT) est destinée à une clientèle étrangère :

- ventes au Japon, au Canada, aux Etats-Unis, en Chine et en Russie,
- ventes en Europe (les clients fournissant toujours leur numéro d'identification à la TVA intracommunautaire),

Les achats de matières premières, telles que l'ébène (en provenance du Mozambique) ou le cuivre, sont réalisés auprès de fournisseurs français spécialisés qui importent pour partie les bois rares.

ANNEXE 7 : Immobilisation acquise en décembre 2015

Une machine à polir a été acquise neuve et mise en service le 10 décembre 2015. La durée de vie de ce bien est estimée à 8 ans et l'amortissement économique est le mode linéaire.

L'écriture saisie au journal des achats est la suivante :

Journal	Date	N° Compte		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
AC	10/12/2015	2154000		EISMO / Facture n° EI°273	23 260,00	
		4456200			4 652,00	
		4040000	404EIS			27 912,00

ALLEGRO souhaite bénéficier au maximum des avantages fiscaux proposés par l'administration fiscale. Cette acquisition est éligible à ces avantages.

• Extrait Lefebvre fiscal 2015 §9360

Modalités de calcul de l'amortissement dégressif :

....

Taux applicable :

...

Pour les biens acquis ou fabriqués depuis le 1-1-2010, les coefficients sont fixés à

- 1,25 si la durée fiscale d'amortissement est de 3 ou 4 ans ;
- 1,75 si cette durée est de 5 ou 6 ans ;
- 2,25 si cette durée est supérieure à 6 ans....

ANNEXE 8 : Facture de décembre 2015

SA ALLEGRO

2, quai de la République
14 400 BAYEUX

www.allegro.fr

N° SIRET : 572 035 570 00011

N° TVA : FR 16 572 035 570

Bayeux, le 26/12/2015

DO-RE-MI Loisirs

35, rue du Mont Valérien

92 210 SAINT-CLOUD

France

FACTURE N° 45 786

Référence	Désignation	Qté	Prix unitaire HT (€)	Remise	Montant net €	
Commande n° 45 786 du 26/12/2015						
210 567	Clarinette Si B Harmony	10	4 237,43	15 %	36 018,16	
342 089	Flûte traversière Evidence	15	730,32	15 %	9 311,58	
440 898	Manuel du trompettiste cycle 2	5	22,76	15 %	96,73	
Total H.T.					45 426,47 €	
Total T.V.A (20 %)					9 065,95 €	
Total T.V.A (5,50 %)					5,32 €	
Total TTC					54 497,74 €	
Net à payer					54 497,74 €	
Date échéance	Règlement	Montant	Base HT	TVA 20 %	TVA 5,50 %	Total TVA
26/01/2016	Chèque	54 497,74	45 426,47	9 065,95	5,32	9 071,27

Remarque : Le 26/12/2015, la marchandise a été préparée et la facture a été comptabilisée. Le transporteur étant en congés de fin d'année, la livraison n'aura lieu que le 4 janvier 2016. La marchandise est donc restée chez Allegro.

ANNEXE 9 : État des stocks de saxophones au 31/12/2015

Extrait de l'état des stocks de produits finis (saxophones) contrôlés lors de l'inventaire physique de fin d'année :

Désignation	Valeur brute des stocks (€)		Dépréciation (€)	
	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015
Saxophone Baryton GT	340 789,00	320 632,00	21 350,00	-
Saxophone Baryton GV	530 654,00	630 432,00	-	-
Saxophone Soprano YB	230 987,00	108 763,00	-	-
Saxophone Alto BH	21 890,00	32 905,00	-	3 290,50
Saxophone Ténor HJ	53 078,00	42 007,00	-	-
Total	1 177 398,00	1 134 739,00	21 350,00	3 290,50

ANNEXE 10 : Bilan comptable au 31 décembre 2015

Déclaration souscrite en €		Exercice N, clos le : 31/12/2015			31/12/2014			
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		0		
		Frais de recherche et de développement*	AD	AE		0		
		Concession, brevets et droits similaire	AF	552 345	AG	512 552	39 793	53 076
		Fonds commercial (1)	AH	8 742	AI		8 742	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		0	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		0	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	300 195	AO		300 195	300 195
		Constructions	AP	5 832 123	AQ	4 935 268	896 855	1 012 665
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	AR	5 678 432	AS	4 765 321	913 111	755 409
		Autres immobilisations corporelles	AT	549 876	AU	465 321	84 555	68 103
		Immobilisations en cours	AV		AW		0	
		Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX		AY		0	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évalués par mise en équivalence	CS		CT		0	
		Autres participations	CU		CV		0	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		0	
		Autres titres immobilisés	BD	39 875	BE		39 875	39 875
		Prêts	BF		BG		0	
		Autres immobilisations financières*	BH	56 890	BI		56 890	56 890
	TOTAL (II)		BJ	13 018 478	BK	10 678 462	2 340 016	2 286 213
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	1 927 654	BM	85 654	1 842 000	1 630 665
		En cours de production de biens	BN	7 643 210	BO	320 666	7 322 544	6 332 654
		En cours de production de services	BP		BQ		0	
		Produits intermédiaires et finis	BR	2 965 213	BS	40 652	2 924 561	4 198 003
		Marchandises	BT	633 078	BU		633 078	752 331
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	55 087	BW		55 087	
		Clients et comptes rattachés* (3)	BX	3 321 650	BY	215 902	3 105 748	1 876 432
		Autres créances (3)	BZ	1 232 987	CA		1 232 987	1 100 157
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		0	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	598 765	CE		598 765	2 187 229
Disponibilités		CF	923 655	CG		923 655	767 380	
COMPTES DE REGULISATION	Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	117 010	CI		117 010	304 594	
	TOTAL (III)	CJ	19 418 309	CK	662 874	18 755 435	19 149 445	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL				0		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				0		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				0		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	32 436 787	1A	11 341 336	21 095 451	21 435 658	

ANNEXE 10 (suite) : Bilan comptable au 31 décembre 2015

Désignation de l'entreprise :		SA ALLEGRO		
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice 2015	Exercice 2014	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)	DA	4 500 000	4 500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apports,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	450 000	450 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* EJ	DG	7 724 331	8 123 456
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	820 543	174 231
	Subvention d'investissement	DJ	107 654	
	Provisions réglementées*	DK	278 654	221 930
	TOTAL (I)	DL	13 881 182	13 469 617
	Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	99 270	201 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	99 270	201 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	525 749	700 219
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) EI	DV	293 421	479 490
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 280 111	1 965 003
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 760 222	4 090 111
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	685 711	527 008
Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	569 785	3 210	
TOTAL (IV)	EC	7 114 999	7 765 041	
(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	21 095 451	21 435 658	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
		Ecart de réévaluation libre		
		Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 900	220 000	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE 11 : Informations relatives au contrôle du bilan fonctionnel 2015

- Les charges et produits constatés d'avance présentés dans le bilan comptable concernent le cycle d'exploitation.
- Les autres créances et autres dettes sont hors exploitation.
- La dette d'IS présente dans le bilan au 31/12/2015 s'élève à 525 235 €.
- ALLEGRO a conclu un contrat de crédit-bail pour un parc de micro-ordinateurs à partir du 1^{er} janvier 2015. La valeur HT à l'état neuf du parc de micro-ordinateurs est de 45 000 € et la durée de vie est de 5 ans.

ANNEXE 12 : Données nécessaires à l'établissement des bulletins de salaire

- La durée hebdomadaire travaillée est de 35 heures du lundi au vendredi à raison de 7 heures par jour.
- La SA ALLEGRO retient la méthode de l'horaire moyen mensuel pour les retenues sur absence en cas de maladie et de congés payés.

- **Extraits Lefebvre social 2015**

§13610 - Comparaison entre deux méthodes de calcul : L'indemnité de congés payés est égale au dixième de la rémunération totale perçue par le salarié au cours de la période de référence, sans toutefois pouvoir être inférieur à la rémunération que le salarié aurait perçue s'il avait travaillé pendant sa période de congés. Il en découle que l'employeur doit procéder à une comparaison [...] afin d'appliquer à chaque salarié la méthode de calcul qui lui est le plus favorable.

- **Extraits du site www.urssaf.fr**

Taux de CSG et de CRDS sur les revenus d'activité salariée :

Taux global CSG	Taux CSG déductible de l'impôt sur le revenu	Taux CRDS	Assiette
7,50 %	5,1 %	0,5 %	98,25 % du revenu brut si le montant ne dépasse pas 152 160 €. 100 % au-delà

La CSG et la CRDS sont calculées sur tous les éléments soumis à cotisations de Sécurité Sociale ainsi que sur les contributions patronales finançant des prestations de prévoyance complémentaire (autres que celles versées aux régimes obligatoires de retraite complémentaire).

ANNEXE 13 : Bulletin de salaire de M. Michelet

SA ALLEGRO

2 quai de la République

14 400 BAYEUX

N° APE : 3220Z

N° SIRET : 562 035 570 00011

BULLETIN DE SALAIRE

 Période du **01/12/2015** au **30/12/2015**

Matricule : 30101

Philippe MICHELET

12 rue de l'île au roi

14 400 BAYEUX

Convention de la Métallurgie

N°SS : 1581219328315

Emploi : Agent de Production

Qualification : P2

Entrée : 12/04/1976

	Base	Taux	à déduire	à payer		
Salaire de base	151,67	11,745		1 781,42		
Absence congés payés : du 24/12 au 24/12			82,22			
Indemnité congés payés				82,22		
Salaire brut				1 781,42		
		Retenues salariales			Charges patronales	
Maladie	1 781,42	0,75%	13,36		12,80%	228,02
Vieillesse Tranche A	1 781,42	6,85%	122,03		8,50%	151,42
Vieillesse déplafonnée	1 781,42	0,30%	5,34		1,80%	32,07
Allocations familiales (<1,6 SMIC)	1 781,42				3,45%	61,46
Allocations familiales (>1,6 SMIC)	1 781,42				5,25%	0,00
Contribution solidarité d'autonomie	1 781,42				0,30%	5,34
Accident du travail	1 781,42				3,49%	62,17
Versement transport	1 781,42				1,60%	28,50
FNAL	1 781,42				5,00%	89,07
Réduction Fillon	1 781,42				-0,1520	-270,78
Régularisation réduction Fillon						-0,67
Financement organisations syndicales	1 781,42				0,016%	0,29
Chomage Tranche A	1 781,42	2,40%	42,75		4,00%	71,26
AGS	1 781,42				0,30%	5,34
Retraite AG2R Tranche A	1 781,42	3,10%	55,22		4,65%	82,84
AGFF Tranche A	1 781,42	0,80%	14,25		1,20%	21,38
Prévoyance HUMANIS	1 781,42	2,44%	43,47		1,16%	20,66
Forfait social Prévoyance	20,66				8,00%	1,65
CSG Déductible	1 770,91	5,10%	90,32			
Taxe d'apprentissage	1 781,42				0,68%	12,11
Participation Construction	1 781,42				0,45%	8,02
Formation continue	1 781,42				1,60%	28,50
CSG non déductible	1 770,91	2,40%	42,50			
CRDS non déductible	1 770,91	0,50%	8,85			
Total Cotisations			438,09			638,66

Total Cotisations
438,09
638,66

Congés	2014/2015	2015/2016
Acquis	30	17,5
Pris	28	0
Restant	2	17,5

Nb jours pris dans le mois : 1 jour ouvrable

Salaire Net à payer
1 343,33
Salaire imposable
1 394,68
Cumul Brut

21 377,04

Cumul imposable

16 736,16

Cumul heures

1 820,04

Coût global

2 420,08

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée,

- **Rémunérations brutes de M. Michelet en 2014 et 2015 extraites du PGI :**

 Salaire brut mensuel perçu du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 : 1 737,90 €

 Salaire brut mensuel perçu du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 : 1 781,42 €

ANNEXE D (à rendre avec la copie) : Justification des postes du bilan fonctionnel 2015 - Dossier 3

Bilan fonctionnel en grandes masses au 31 décembre 2015

ACTIF	Montant (€)	PASSIF	Montant (€)
Emplois stables ①	13 063 478	Ressources stables	26 182 058
		Dont ressources propres ⑤	25 330 788
		Dont dettes financières ⑥	851 270
Actif circulant	18 494 654	Passif circulant	6 295 829
Dont actif circulant d'exploitation ②	16 662 902	Dont passif circulant d'exploitation ⑦	5 084 883
Dont actif circulant hors exploitation ③	1 831 752	Dont passif circulant hors exploitation ⑧	1 210 946
Trésorerie active ④	923 655	Trésorerie du passif ⑨	3 900
TOTAL GENERAL	32 481 787	TOTAL GENERAL	32 481 787

Justification des grandes masses du bilan fonctionnel

① Emplois stables	13 063 478	
② Actif circulant d'exploitation	16 662 902	1 927 654 + 7 643 210 + 2 965 213 + 633 078 + 55 087 + 3 321 650 + 117 010
③ Actif circulant hors exploitation	1 831 752	
④ Trésorerie active	923 655	disponibilités
⑤ Ressources propres	25 330 788	
⑥ Dettes financières	851 270	
⑦ Passif circulant d'exploitation	5 084 883	
⑧ Passif circulant hors exploitation	1 210 946	525 235 + 685 711
⑨ Trésorerie du passif	3 900	concours bancaires courants